

Arrêté du 4 juin 2002 fixant au titre de l'année 2002 le nombre d'emplois offerts au concours spécial pour le recrutement de techniciens de l'environnement

NOR : *DEVG0210206A*

Par arrêté de la ministre de l'écologie et du développement durable et du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire en date du 4 juin 2002, le nombre total des emplois offerts au titre de l'année 2002 au concours spécial pour le recrutement de techniciens de l'environnement ouvert par l'arrêté du 7 mars 2002 autorisant l'ouverture d'un concours spécial pour le recrutement de techniciens de l'environnement est fixé à 57. Ces emplois sont répartis de la manière suivante :

- spécialité espaces protégés : 15 emplois ;
- spécialité milieux et faune sauvage : 21 emplois ;
- spécialité milieux aquatiques : 21 emplois.